

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2997

11 décembre 2012

SOMMAIRE

Capital Sports Investments S.à r.l.	143811	K.B.G. SPF S.A.	143815
DCCF Holding S.à r.l.	143832	K-Development Immo S.A.	143817
Echo-Locations S.à r.l.	143810	K-Flat S.A.	143817
Fun Displays S.à r.l.	143853	K-Loc Immo S.A.	143818
Groupe Medi Contract S.A.	143817	KPI Retail Property 20 S.à r.l.	143811
GSI Luxembourg S.à r.l.	143816	KPI Retail Property 21 S.à r.l.	143811
GSI Luxembourg S.à r.l.	143816	Laboratoire Dentaire Kayl S.à r.l.	143814
GSI Luxembourg S.à r.l.	143816	La Brise S.A.	143815
GSI Luxembourg S.à r.l.	143816	Liechfield S.A.	143815
Hit Participations S.A.	143816	Live And Let Tri S. à r. l.	143815
I.C.R.C.	143814	Luxembourg Irtysh Petroleum Sàrl	143813
Immobilière Goesdorf S.A.	143814	Luxembourg Spécial Aérotechnics S.A. .	143814
Imprimerie Schomer-Turpel S.à r.l.	143811	LuxScan Technologies S.à r.l.	143815
Inca S.à r.l.	143843	Mercury Partners	143818
Industrial Advisors and Investors Group, en abrégé INADIN S.à r.l.	143817	Milfix Real Estate Services	143818
Ingersoll-Rand Lux Finance Holding S.à r.l.	143810	Mobur S.A.	143826
Ingram Micro Finance Luxembourg S.à r.l.	143818	Preston Luxembourg 1 S.à r.l.	143854
Interagro GmbH	143810	RODIO SAH	143813
Internationale de Sociétés Foncières S.A.	143811	Schawk Luxembourg, S.à r.l.	143812
Isle Lux S.à r.l.	143814	Security Investment S.A.	143812
Isnard SA	143810	Sigma-Aldrich S.à r.l.	143827
Iver S.à r.l.	143817	TMF Luxembourg Holding S.A.	143812
Iver S.à r.l.	143818	Tortoise US Energy Infrastructure S.A. .	143813
		Tracindus S.A.	143813
		Varenne S.A.	143812

Echo-Locations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.
R.C.S. Luxembourg B 94.538.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse actuelle de Madame Chantal SCHROEDER-HENDEL, Associée, et de Monsieur André SCHROEDER, Associé et Gérant, est désormais la suivante:

16, Zum Kaisergarten, D-54426 Neunkirchen (Allemagne)

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Noertzange, le 22 octobre 2012.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2012137180/16.

(120181451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Ingersoll-Rand Lux Finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.100.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 138.705.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'apport de parts sociales en date du 12 novembre 2012 entre la société Ingersoll-Rand (Gibraltar) Holding et la société Ingersoll-Rand Worldwide Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B89.900, que Ingersoll-Rand (Gibraltar) Holding a cédé 4.004.000 parts sociales à Ingersoll-Rand Worldwide Capital S.à r.l. dans la Société avec effet au 12 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149016/17.

(120196526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Interagro GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 25, rue du Barrage.
R.C.S. Luxembourg B 103.310.

—
Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149036/10.

(120196512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Isnard SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.212.

—
Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISNARD SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2012149043/11.

(120196544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Imprimerie Schomer-Turpel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5561 Remich, 29, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 63.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012149033/10.

(120196606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Internationale de Sociétés Foncières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149039/10.

(120196366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

KPI Retail Property 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 114.060.

Rectificatif des comptes annuels déposés le 08/07/2011 sous la référence L110108210

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149069/11.

(120196487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

KPI Retail Property 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.822,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 114.058.

Rectificatif des comptes annuels déposés le 23/04/2012 sous la référence L120064619

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149073/11.

(120196611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Capital Sports Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 140.271.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/11/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012149258/12.

(120196715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Security Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 114.392.

—
RECTIFICATIF

Les comptes rectificatifs au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt des comptes au 31 décembre 2011 déposés le 24.10.2012 no L120183179) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SECURITY INVESTMENT S.A.
Georges DIEDERICH / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012149256/14.

(120196671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Schawk Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 145.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149255/10.

(120196807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

TMF Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 55.728.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

TMF Luxembourg holding S.A. / TMF Luxembourg Holding S.A.
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012149899/13.

(120197296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Varenne S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 52.677.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 12 novembre 2012

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Thierry JACOB

Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg le, 12 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme
VARENNE S.A.
Luc GIVORD / Stéphane BERBIER
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012149917/17.

(120197092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

RODIO SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 38.384.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 26 avril 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme RODIO S.A.H., avec siège social à 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Olivier REISCH
Le liquidateur

Référence de publication: 2012149996/17.

(120197723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Tracindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.638.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149904/14.

(120197127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Tortoise US Energy Infrastructure S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 150.246.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149903/10.

(120197079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Luxembourg Irtys Petroleum Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 146.697.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2012149704/13.

(120197801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Luxembourg Spécial Aérotechnics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.633.

Par la présente, je soussigné Monsieur Tummers Fabrice, demeurant au 18, rue Plati 98000 Monaco, déclare donner ma démission de mon poste d'administrateur de la société Luxembourg Special Aerotechnics S.A. sise au 63 Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert R.C. B 101.633, constituée le 28 juin 2004 devant Maître Urbain Tholl, notaire de Résidence à Mersch, à dater de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beckerich, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012149706/13.

(120197336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Isle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isle Lux S.à r.l.

Référence de publication: 2012149645/10.

(120197756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Immobilière Goesdorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 3, Op der Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 95.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149641/10.

(120197062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

I.C.R.C., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 140.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149639/10.

(120197359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Laboratoire Dentaire Kayl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 83.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABORATOIRE DENTAIRE KAYL SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012149709/11.

(120197683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Live And Let Tri S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIVE AND LET TRI S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012149715/11.

(120197707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Liechfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.789.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 06/11/2012 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs ZEIMET Jean-Bernard, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, MARECHAL Joël, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Mme HENOUMONT Nicole, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant qu'administrateurs et la société LATIS S.A. (LUXEMBOURG ADVISORY TRUST AND INTERNATIONAL SERVICES) 29 Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2018.

Référence de publication: 2012149713/14.

(120197728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

La Brise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.027.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA BRISE S.A.

Référence de publication: 2012149708/10.

(120197451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

LuxScan Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 130.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/11/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012149707/10.

(120196967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

K.B.G. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149684/9.

(120197276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

GSI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.659.

Les comptes annuels au 31.08.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16. Novembre 2012.

Référence de publication: 2012149623/10.

(120197072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

GSI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.659.

Les comptes annuels au 31.08.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16. Novembre 2012.

Référence de publication: 2012149624/10.

(120197093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

GSI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.659.

Les comptes annuels au 31.08.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16. Novembre 2012.

Référence de publication: 2012149625/10.

(120197108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

GSI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.659.

Les comptes annuels au 31.08.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16. Novembre 2012.

Référence de publication: 2012149626/10.

(120197135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Hit Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.850.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149636/14.

(120197115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Groupe Medi Contract S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 102.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROUPE MEDI CONTRACT S.A.

Référence de publication: 2012149621/10.

(120197068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Iver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 159.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IVER S.à r.l.

Référence de publication: 2012149671/10.

(120197020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

K-Development Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 144.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149676/10.

(120197153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

K-Flat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 144.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149678/10.

(120197154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Industrial Advisors and Investors Group, en abrégé INADIN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 122.798.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149642/14.

(120197116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Ingram Micro Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149643/10.

(120197188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

K-Loc Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 144.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149679/10.

(120197155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Iver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 159.715.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des associés tenue à Luxembourg en date du 6 novembre 2012

L'assemblée décide de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Iver S.à r.l.

Référence de publication: 2012149672/14.

(120197022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Mercury Partners, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 157.453.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149729/10.

(120197241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Milfix Real Estate Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 172.704.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth November.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Milfix S.à r.l.", société à responsabilité limitée, having registered office at 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 114086,

Represented by Mrs Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, according to a proxy given under private seal on October 26, 2012, hereto annexed.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "Milfix Real Estate Services", société à responsabilité limitée.

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the manager(s).

The manager(s) may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-), and is represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares of a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventyfive per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a limited or an unlimited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if any two of its members are present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least two managers or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointment at any time.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any of the managers and (ii) the sole signature or the joint signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders by registered mail.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12.500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
Milfix S.à r.l	EUR 12,500.	12,500
Total	EUR 12,500.	12,500

The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as manager for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2013:

a) Mr Bart Vanderschrick, directeur et ingénieur en agriculture, with address at 10 Avenue des Lignes, MC 98000 Monaco.

b) Mr Frank Bamelis, directeur et ingénieur en économie, with address at 8 Avenue des Lignes, MC 98000 Monaco.

c) Mr Piet Roels, conseiller économique, with professional address at 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of one of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«Milfix S.à r.l.» société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social 6 rue Adolphe, L-1116 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 114086.

représentée par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, suivant procuration donnée sous seing privée le 26 octobre 2012, ci-annexée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «Milfix Real Estate Services», société à responsabilité limitée.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur d'UN EURO (1,- EUR) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsqu'au moins deux de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins deux gérants ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Evénements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un conseil de surveillance comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un conseil de surveillance ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
Milfix S.à r.l	12.500,- EUR	12.500
Total	12.500,- EUR	12.500

La somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I Décide de fixer à trois (3), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2013.

a) Monsieur Bart Vanderschrick, directeur et ingénieur en agriculture, demeurant au 10 Avenue des Ligures, MC 98000 Monaco.

b) Monsieur Frank Bamelis, directeur et ingénieur en économie, demeurant au 8 Avenue des Ligures, MC 98000 Monaco.

c) Monsieur Piet Roels, conseiller économique, demeurant professionnellement au 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

II Le siège social de la société est fixé au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14611. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012149731/425.

(120196996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Mobur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.808.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 novembre 2012

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 14 novembre 2012 que:

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Luc Sunnen, Christophe Fender et de la société Biloren sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2018.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de DMS & Associés S.à r.l est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/11/2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012149742/17.

(120197697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Sigma-Aldrich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.274.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Sigma-Aldrich S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Luxembourg, incorporated by a deed enacted on 2 February 2010, registered under no B 151274 with the Luxembourg register of commerce and companies (the "Company").

The meeting is composed by the sole member, Sigma-Aldrich (Switzerland) Holding AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Industriestrasse 25, CH-9470 Buchs Saint Gallen, registered under company no. CH-320.3.001.205-7, Switzerland, here represented by Mr. Ronnen Gaito, "avocat à la cour", residing at 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal dated on or about 5 November 2012.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée", and takes resolutions upon the following agenda:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Conversion of the Company's registered share capital from Euro to United States Dollars;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) in order to bring the capital to the amount of USD 630,000 (six hundred thirty thousand United States Dollars) by the issue of 5,000 (five thousand) new ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each subject to the payment of a share premium amounting globally to USD 17,501,000 (seventeen million five hundred and one thousand United States Dollars);
4. Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the 5,000 (five thousand) new ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each by a contribution in kind consisting of all the shares held by Sigma-Aldrich (Switzerland) Holding AG representing the entire share capital of Sigma-Aldrich Canada Ltd., a corporation incorporated under the laws of Canada and having its registered office at 2149 Winston Park Dr., Oakville, ON L6H 6J8, Canada, registered under no 310252-1;
5. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to him prior to this meeting; the shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

Second resolution

It is resolved to convert the share capital and the book keeping of the Company from a Euro currency to United States Dollars applying a market conversion rate of USD

1.30 (one dollar and thirty cents) to 1 (one) Euro. Such currency conversion will be with retroactive effect as of the 1st of January, 2012.

It was further resolved to divide the share capital into shares each having a USD 100 (one hundred United States Dollar) nominal value.

Consequently, the Company will have a share capital of USD 130,000 (one hundred and thirty thousand United States Dollars) divided into 1,300 (one thousand three hundred) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred) United States Dollars each.

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 130,000 (one hundred thirty thousand United States Dollars) to the amount of USD 630,000 (six hundred and thirty thousand United States Dollars) by the issuance of 5,000 (five thousand) new ordinary shares of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, subject to a payment of a premium amounting globally to USD 17,501,000 (seventeen million five hundred and one thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of all the shares of Sigma-Aldrich Canada Ltd. a company incorporated under the laws of Canada and having its registered office at 2149 Winston Park Dr. Oakville ON L6H 6J8, Canada, registered under no 310252-1, held by Sigma-Aldrich (Switzerland) Holding AG representing the entire share capital of Sigma-Aldrich Canada Ltd.

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription by Sigma-Aldrich (Switzerland) Holding AG to the 5,000 (five thousand) ordinary shares referred to above.

Contributor's Intervention - Subscription - Premium - Payment

Sigma-Aldrich (Switzerland) Holding AG, here represented by Mr. Ronnen Gaito, "avocat à la cour", residing at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg, declares to subscribe to all the new ordinary shares. The issuance of these Company shares is also subject to the payment of a premium amounting globally to USD 17,501,000 (seventeen million five hundred and one thousand United States Dollars).

The sole shareholder of the Company declares and acknowledges that the shares subscribed as well as the share premium are fully paid-up through a contribution in kind consisting in 1,001 (one thousand and one) common shares with no par value of Sigma-Aldrich Canada Ltd. a corporation having its registered office at 2149 Winston Park Dr., Oakville, ON L6H 6J8, Canada, representing 100% (one hundred per cent) of its issued shares (the "Shares").

Valuation

The contribution in kind is valued at USD 18,001,000 (eighteen million one thousand United States Dollars).

Such contribution has been valued by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution of value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formalities of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a copy of the shareholder's register and share certificates of Sigma-Aldrich Canada Ltd., attesting the current number of shares contributed.

Effective implementation of the contribution

Sigma-Aldrich (Switzerland) AG, contributor of all the Shares held by it representing the entire share capital of Sigma-Aldrich Canada Ltd., here represented as stated here-above, declares that:

- the Shares are in registered form and are fully paid up;
- Sigma-Aldrich (Switzerland) AG is the due owner of the Shares;
- There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand the Shares be transferred to it;
- the Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the Shares are not the object of a dispute or claim;
- the Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- Sigma-Aldrich Canada Ltd., the Shares of which are contributed, are duly created, issued and validly existing under the laws of Canada;
- in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party, all formalities shall be carried out in Luxembourg and Canada; and
- Sigma-Aldrich Canada Ltd. is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to Sigma-Aldrich (Switzerland) Holding AG at the date of this meeting, which could lead to such court proceedings.

The total value of the contribution in kind made by Sigma-Aldrich (Switzerland) Holding AG to the Company amounts to USD 18,001,000 (eighteen million one thousand United States Dollars) and is allocated as follows:

- USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) to the share capital;
- USD 17,501,000 (seventeen million five hundred and one thousand United States Dollars) to a share premium, of which an amount of USD 63,000 (sixty-three thousand United States Dollars) is allocated to the legal reserve.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. George Lloyd Miller with professional address at 3050 Spruce Street, Saint Louis, MO, 63103, United States of America;

b) Mr. Michael James Hollenkamp with professional address at 3050 Spruce Street, Saint Louis, MO, 63103, United States of America;

c) Mr. Yannick Poos with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg.

all represented here by Mr. Ronnen Gaito, "avocat à la cour", 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg by virtue of proxies which will remain here annexed and acting in their capacity of managers of the Company.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, each of them personally and severally legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, each of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, it is resolved to amend Article 5 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 5.** The Company's capital is set at USD 630,000 (six hundred and thirty thousand United States Dollars), represented by 6,300 (six thousand three hundred) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,000.-(six thousand Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendzweölf, am sechsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz in Luxembourg, Luxembourg.

Fand die außerordentliche Generalversammlung des Alleingesellschafters der Sigma-Aldrich S.à r.l., statt. Die Gesellschaft ist eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) mit eingetragem Geschäftssitz in 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Luxembourg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Februar 2010, und veröffentlicht im Luxemburger Handels- und Firmenregister unter Sektion B Nummer 151273 statt (die "Gesellschaft").

Die Versammlung setzt sich aus dem Alleingeschafter, Sigma-Aldrich (Switzerland) Holding AG, zusammen, einer Gesellschaft mit Firmensitz in CH-9470 Buchs Saint Gallen, Industriestrasse 25, Schweiz, eingetragen unter der Firmennummer CH-320.3.001.205-7, Schweiz, hier vertreten durch Herrn Ronnen Gaito, „avocat à la cour“, mit Kanzlei in L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht vom oder um den 5. November 2012.

Die Vollmacht wird mit dem Vermerk „ne varietur“ durch den Bevollmächtigten sowie den Notar unterzeichnet und ist der vorliegenden Urkunde zwecks Einreichung bei den Registerbehörden beigelegt.

Der Alleingeschafter übt die Vollmachten aus, die der Gesellschafterversammlung kraft den Bestimmungen von Absatz XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften („sociétés à responsabilité limitée“) übertragen wurde und fasst die Beschlüsse der folgenden Tagesordnung:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Einhaltung der Fristen;

2. Umwandlung des eingetragenen Stammkapitals der Gesellschaft von Euro in US amerikanische Dollar;

3. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um den Betrag von USD 500.000 (fünfhunderttausend US amerikanische Dollar) um das Kapital auf den Betrag von USD 630.000 (sechshundertdreißigtausend US amerikanische Dollar) zu erhöhen durch Ausgabe von 5.000 (fünftausend) neuer Stammaktien der Gesellschaft im Nennwert von USD 100 (einhundert US amerikanische Dollar) mit einem Agio auf die Anteile in Höhe von insgesamt USD 17.501.000 (siebzehn Millionen fünfhunderteintausend US amerikanische Dollar);

4. Zeichnung, Annahme des Zeichners und Zahlung aller 5.000 (fünftausend) neuen Stammaktien der Gesellschaft zu einem Nominalwert von USD 100 (einhundert US amerikanische Dollar) jeweils durch Bareinlage sämtlicher von Sigma-Aldrich (Switzerland) Holding AG gehaltenen Anteile, die das gesamte Stammkapital der Sigma-Aldrich Canada Ltd., einer Gesellschaft, die unter dem kanadischen Recht gegründet wurde, mit Firmensitz in 2149 Winston Park Dr., Oakville, ON L6H 6J8, Canada, Firmennummer 310252-1, repräsentiert;

5. Art. 5 der Gesellschaftsstatuten wird im Hinblick auf die Kapitalerhöhung geändert.

Nach Genehmigung der Tagesordnung durch den Alleingesellschafter, wurden die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen, dass der Anteilseigner auf die formelle Einladung zu der außerordentlichen Generalversammlung, die ihm vor dieser Versammlung hätte gesandt werden müssen, verzichtet; der Anteilseigner bestätigt, ausreichend über die Tagesordnung informiert worden zu sein und erkennt an, ordnungsgemäß eingeladen worden zu sein und willigt demzufolge ein, über alle Punkte der Tagesordnung zu beraten und abzustimmen.

Zweiter Beschluss

Es wird beschlossen, das Stammkapital und die Buchführung der Gesellschaft von EURO Währung auf die Währung der Dollars der Vereinigten Staaten umzustellen, wobei eine Markumstellungsrate von USD 1.30 (ein US amerikanischer Dollar und dreißig Cents) in Anwendung kommt. Diese Währungsumstellung tritt rückwirkend zum 1. Januar 2012 in Kraft.

Sodann wurde beschlossen, das Stammkapital in Anteile mit einem Nennwert von USD 100 (einhundert US amerikanische Dollar) zu stückeln.

Infolgedessen hat die Gesellschaft ein Stammkapital von USD 130.000 (einhundertdreißigtausend US amerikanische Dollar), mit einer Stückelung von in 1,300 (eintausenddreihundert) Anteile mit einem Nominalwert von je USD 100 (einhundert US amerikanische Dollar).

Dritter Beschluss

Es wird beschlossen, das Stammkapital der Gesellschaft um den Betrag von USD 500.000 (fünfhunderttausend US amerikanische Dollar) zu erhöhen, um es von derzeit USD 130.000 (einhundertdreißigtausend US amerikanische Dollar) auf den Betrag von USD 630.000 (sechshundertdreißigtausend US amerikanische Dollar) anzuheben; die Erhöhung erfolgt durch Ausgabe von 5.000 (fünftausend) neuer Stammaktien im Wert von je USD 100 (einhundert US amerikanische Dollar), mit der Zahlung eines Agios auf die Anteile von insgesamt USD 17.501.000 (siebzehn Millionen fünfhunderteintausend US amerikanische Dollar), der Betrag ist vollständig durch eine Bareinlage sämtlicher Anteile der Sigma-Aldrich Canada Ltd., eine Gesellschaft, die unter dem kanadischen Recht gegründet wurde, und die ihren Firmensitz in 2149 Winston Park Dr., Oakville, ON L6H 6J8, Canada, Firmennummer 310252-1, hat, und die von Sigma-Aldrich (Switzerland) Holding AG gehalten werden, die das gesamte Stammkapital von Sigma-Aldrich Canada Ltd. auf sich vereint, einzuzahlen.

Vierter Beschluss

Es wird beschlossen, der Zeichnung der 5.000 (fünftausend) Stammaktien durch Sigma-Aldrich (Switzerland) Holding AG wie oben erwähnt zuzustimmen.

Intervention des Leistungspflichtigen - Zeichnung - Agio - Zahlung

Sigma-Aldrich (Switzerland) Holding AG, hier vertreten durch Herrn Ronnen Gaito, „avocat à la cour“ - zugelassener Anwalt beim Gerichtshof), mit Kanzlei in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg, erklärt, alle neuen Stammaktien zu zeichnen. Die Ausgabe dieser Gesellschaftsanteile unterliegt auch der Zahlung eines Agios in Höhe von insgesamt USD 17.501.000 (siebzehn Millionen fünfhunderteintausend US amerikanische Dollar).

Der Alleingesellschafter der Gesellschaft erklärt und bestätigt, dass die gezeichneten Anteile sowie das Agio der Anteile vollständig durch eine Bareinlage, die aus 1.001 (eintausendeins) Stammaktien ohne Nennwert der Sigma-Aldrich Canada Ltd., mit Firmensitz in 2149 Winston Park Dr., Oakville, ON L6H 6J8, Canada und die 100 % (einhundert Prozent) ihrer gezeichneten Anteile hält, eingezahlt sind (die „Anteile“).

Bewertung

Der Wert der Bareinlage beträgt USD 18.001.000 (achtzehn Millionen eintausend US amerikanische Dollar).

Die Einlage wurde von den Geschäftsführern der Gesellschaft gemäß einer Erklärung der Werteinlage bewertet, die vorliegender Urkunde zwecks Einreichung bei den Registerbehörden beigefügt ist.

Nachweis über die tatsächliche Einlage

Der Nachweis über die tatsächliche Einlage, eine Kopie des Gesellschaftsregisters und Anteilszertifikate über die aktuelle Anzahl der eingebrachten Anteile der Sigma-Aldrich Canada Ltd., wurden dem unterzeichneten Notar überreicht.

Effektive Umsetzung der Einlage

Sigma-Aldrich (Switzerland) AG, die sämtliche von ihr an Sigma-Aldrich Canada Ltd. gehaltenen Anteile, die das gesamte Stammkapital darstellen, einbringt, ist hier wie oben erwähnt vertreten und erklärt:

- die Anteile sind eingetragen und vollständig eingezahlt;
- Sigma-Aldrich (Switzerland) AG ist der rechtmäßige Eigentümer der Anteile;
- es existieren weder ein Bezugsrechtsausschluß noch irgendwelche andere Rechte, durch die irgendeine Person berechtigt sein könnte, eine Übertragung der Anteile auf sich zu beanspruchen;
- die Anteile sind frei von jeglicher Belastung, Einschränkung, Pfandrecht, Schuldenlast oder irgend eines Rechts von dritter Seite;
- die Anteile unterliegen keinem Rechtsstreit oder Rechtsanspruch;
- die Anteile sind mit allen hier beigefügten Rechten frei übertragbar;
- Sigma-Aldrich Canada Ltd., deren Anteile eingebracht werden, sind rechtmäßig gegründet, ausgestellt und existieren rechtmäßig nach den kanadischen Gesetzen;
- um die Übertragung ordnungsgemäß abzuwickeln und sie überall und gegenüber Dritten wirksam werden zu lassen, werden sämtliche Formalitäten in Luxembourg und Canada vollzogen; und
- Sigma-Aldrich Canada Ltd. ist nicht in Gerichtsverfahren aufgrund von Konkurs, Geschäftsauflösung, in eine Abwicklung oder Übertragung von Aktiva an Gläubiger verwickelt, und nach Kenntnis der Sigma-Aldrich (Switzerland) Holding AG liegen keine Tatbestände oder Sachverhalte zum Zeitpunkt dieser Versammlung vor, die zu einem derartigen Gerichtsverfahren führen könnten.

Der von Sigma-Aldrich (Switzerland) Holding AG an die Gesellschaft geleistete gesamte Sacheinlagenwert beläuft sich auf USD 18.001.000 (achtzehn Millionen eintausend US amerikanische Dollar) und wird wie folgt verteilt:

- USD 500.000 (fünfhunderttausend US amerikanische Dollar) für das Aktienkapital;
- USD 17.001.000 (siebzehn Millionen eintausend US amerikanische Dollar) für das Agio der Anteile, wovon ein Betrag von USD 63.000 (dreiundsechzigtausend US amerikanische Dollar) der gesetzlichen Rückstellung zuteilt wird.

Intervention der Geschäftsführer

Daraufhin entscheiden:

- d) Mr. George Lloyd Miller, mit Geschäftsanschrift in: 3050 Spruce Street, Saint Louis, MO, 63103, Vereinigte Staaten von Amerika;
- e) Mr. Michael James Hollenkamp, mit Geschäftsanschrift in: 3050 Spruce Street, Saint Louis, MO, 63103, Vereinigte Staaten von Amerika;
- f) Mr. Yannick Poos, mit Geschäftsanschrift in: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg;

Alle vertreten durch Herrn Ronnen Gaito, "avocat à la cour", 20 Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg, aufgrund von Vollmachten, die der Urkunde beigefügt werden, und die als Geschäftsführer der Gesellschaft agieren.

Sie bestätigen, im Vorfeld über das Ausmaß ihrer Verantwortung informiert worden zu sein, jeder von ihnen persönlich und einzeln rechtlich als Geschäftsführer der Gesellschaft beauftragt zu sein durch die Bareinlage wie oben beschrieben, jeder von ihnen stimmt ausdrücklich der Beschreibung der Bareinlage zu, der Wertstellung, der effektiven Übertragung der Anteile und bestätigt die Gültigkeit der Zeichnung und der Zahlung.

Fünfter Beschluss

Aufgrund der vorher erwähnten Erklärungen und Beschlüsse sowie der durchgeführten Bareinlage, wird beschlossen, Artikel 5 der Gesellschaftsstatuten wie folgt zu ändern:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt USD 630.000 (sechshundertunddreißig-tausend US amerikanische Dollar), vertreten durch 6.300 (sechstausenddreihundert) Stammaktien mit einem Nennwert von jeweils USD 100 (einhundert US amerikanische Dollar).

Kosten

Die Kosen, Ausgaben, Honorare und Gebühren, gleich welcher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder die ihr in Verbindung mit seiner Kapitalerhöhung berechnet werden, sind auf ca. EUR 6.000,- (sechs tausend Euros) geschätzt worden. Da keine weiteren Punkte in der Versammlung zu besprechen sind, wird die Versammlung beendet.

Die notarielle Urkunde wurde in Luxembourg, an dem zu Beginn dieser Urkunde erwähnten Datum erstellt.

Der Wortlaut der Urkunde wurde den erschienenen Personen vorgelesen, sie unterschreiben gemeinsam mit uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache in Wort und Schrift mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der oben genannten Erschienenen in englischer Sprache abgefasst wurde, der eine deutsche Übersetzung folgt. Auf Wunsch derselben Erschienenen und im Falle von Unstimmigkeiten zwischen der englischen und deutschen Version soll die englische Fassung maßgebend sein.

Signé: R. GAITO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52149. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151235/270.

(120199063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

DCCF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 172.761.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of November.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

OHA Denmark Customized Credit GenPar, LLC, a company governed by the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United-States of America, registered with the companies register of Delaware under number 5201877, acting as general partner of OHA Denmark Customized Credit Fund, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Companies Register of the Cayman Islands under the number 65543,

represented by Mr Thierry Somma, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "DCCF Holding S.a r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm

with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, liquidation of the Company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,100.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2012.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at 3 the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Manager:

- Mr. Richard Munn, born in Ware (United-Kingdom) on 31 July 1958, with professional address at 83, Pall Mall, 6th Floor, SW1Y 5ES London (United Kingdom); and

Class B Managers:

- Mr. Jean-Claude Lucius, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on 13 December 1966, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, born in Villerupt (France) on 20 April 1971, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. Resolved that the registered office shall be at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

OHA Denmark Customized Credit GenPar, LLC, une société constituée sous les lois de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre de Delaware sous le numéro 9419481, agissant comme associé commandité de OHA Denmark Customized Credit Fund, L.P., un partnership incorporé sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Cayman, auprès du registre de commerce des îles Cayman sous le numéro 65543,

représentée par M. Thierry Somma, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand -Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "DCCF Holding S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés

adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui

peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au douze mille cinq cents (12,500) parts sociales et les a intégralement libérées en espèces:

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée

Gérant de catégorie A:

- M. Richard Munn, né à Ware, Hertfordshire, Angleterre le 31 Juillet 1958, ayant son adresse professionnelle au 83, Pall Mall, Londres, SW1Y5ES;

Gérants de catégorie B:

- M. Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1966, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt (France) on 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2) Fixation du siège social de la Société à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, (Grand-Duché de Luxembourg)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52480. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150884/602.

(120198790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Inca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.513.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Inca S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139513 and having a share capital of EUR 12,600 (the Company). The Company has been incorporated on 18 June 2008 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C - N° 1715 dated 11 July 2008. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on January 27, 2009, published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C - N° 684 of March 30, 2009.

There appeared:

INTRUM JUSTITIA DEBT FINANCE AG, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office in Zug, Alpenstrasse 2, CH-6300 Switzerland, registered with the Commercial Register of the Canton of Zug, under number CH.020.3.202.910-7 (the Sole Shareholder),

here represented by Sarah-Nada Arfa, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it appears that all of the 12,600 shares of the Company, having a par value of EUR 1 (one Euro) each, are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- 1) Waiver of convening notice;
- 2) Redenomination of class A and B shares into ordinary shares;
- 3) Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect, *inter alia*, the changes mentioned above;
- 4) Empowerment to and authorisation of any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda including, but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and
- 5) Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the redenomination of 8,190 (eight thousand one hundred and ninety) class A shares and 4,410 (four thousand four hundred and ten) class B shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each,

currently issued by the Company and held by INTRUM JUSTITIA DEBT FINANCE AG, into 12,600 (twelve thousand six hundred) ordinary shares.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate all of the Articles to reflect, inter alia, the changes resulting from the resolutions above so that those articles shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Inca S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries and affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's capital is set EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred Euro), represented by 12,600.- (twelve thousand six hundred) shares, having a nominal value of EUR 1, - (one Euro) each (the Shares).

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Shares may only be transferred in accordance with the Law and the terms of any agreement that may be entered into from time to time between the shareholders.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by several managers who constitute the Board. Each manager shall be assigned either an A signatory power (Manager A) or a B signatory power (Manager B).

7.2. The managers need not to be shareholders.

7.3. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board.

8.1. The managers appointed constitute the Board.

8.2. A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed.

8.3. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.4. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which shall be in Luxembourg.

(ii) The Board shall meet as often as the Company's interests so requires. A meeting of the Board shall be convened at any time upon request of at least 1 (one) manager provided that the managers receive a prior written notice of any such meeting at least 24 (twenty-four) hours in advance to the scheduled date and hour for the meeting, unless the managers agree to a shorter period, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A Manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Manager as his proxy provided however that a Manager A (respectively B) may only grant a power of attorney to another Manager A (respectively B) in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) Any notice regarding the convening of a meeting of the Board shall contain, inter alia, a detailed agenda identifying the matters to be discussed at the meeting of the Board and shall be accompanied by copies of the documents to be discussed thereon.

(vi) The Board shall not decide upon any matter that is to be submitted to it for a decision that is not identified in reasonable detail as aforesaid.

(vii) Each meeting of the Board shall be only validly held if the majority of its members (including at least one Manager A and one Manager B) is present or represented at a meeting of the Board.

(viii) The resolutions of the Board shall be adopted by the simple majority of the managers present or represented. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the Chairman, if one has been appointed.

(ix) The Board shall resolve upon any matter within its power in accordance with the present articles of association or by any applicable laws and regulations except for those matters which are reserved to the shareholders' decision. Each member of the Board have 1 (one) vote.

(x) A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

(xi) Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

8.5. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Manager A and one Manager B.

(ii) The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by one Manager A and one Manager B acting jointly or by the Board, but only within the limits of such power.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing at least thirty-five percent (35%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given in form of registered letter to all shareholders at least fifteen (15) business days in advance of the date of the meeting, or such longer period as required by applicable mandatory law, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting. The notice of such meeting shall set out an agenda identifying in reasonable details the matters to be discussed in the shareholders' meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) All resolutions of any ordinary and extraordinary shareholders' meeting shall require unanimous resolution by the shareholders, except for resolutions to approve the financial statements which shall require the confirmatory votes of more than 50 (fifty) per cent of the votes.

(viii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company requires the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Statutory auditor - External auditor.

13.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

13.2 A statutory or external auditor may however be appointed from time to time by the Board or the Shareholders, as the case may be, if it is deemed necessary.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. The Board may decide to pay interim dividends.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten. Signatures of the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time. "

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda including, but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue un assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Inca S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139513 et ayant un capital social de 12.600 EUR (la Société). La Société a été constituée le 18 juin 2008 par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1715 du 11 juillet 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 684 du 30 mars 2009.

A comparu:

INTRUM JUSTITIA DEBT FINANCE AG, une société régie par les lois suisses, dont le siège social se situe à Zug, Alpenstrasse 2, CH-6300 Suisse, inscrite au Registre du Commerce du Canton de Zug, sous le numéro CH. 020.3.202.910-7 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sarah-Nada Arfa, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera elle aussi annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. qu'il apparaît que toutes les 12.600 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour produit ci-dessous, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux formalités de convocation;
- 2) Redénomination des parts sociales de classe A et parts sociales de classe B en parts sociales ordinaires;
- 3) Modification et refonte subséquente des articles des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter inter alia les changements mentionnés ci-dessus;
- 4) Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

5) Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique approuve la redénomination des 8.190 (huit mille cent quatre-vingt-dix) parts sociales de classe A et 4.410 (quatre mille quatre cent dix) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, émises par la Société et détenues par INTRUM JUSTITIA DEBT FINANCE AG, en 12.600 (douze mille six cents) parts sociales ordinaires.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et refondre les articles des Statuts en vue de refléter inter alia les changements introduits dans les résolutions précédentes, de sorte que lesdits articles aient dorénavant la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Inca S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales et aux sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) représenté par 12.600 (douze mille six cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les Parts Sociales).

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'en conformité avec la Loi et aux dispositions de tout pacte qui viendrait à être conclu entre les associés.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par plusieurs gérants composant le Conseil. Chaque gérant se voit attribuer soit un pouvoir de signature A (Gérant A), soit un pouvoir de signature B (Gérant B).

7.2 Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

7.3 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil.

8.1 Les gérants nommés constituent le Conseil.

8.2 Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné.

8.3. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.4. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de l'un quelconque des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Le Conseil se réunira aussi souvent que le nécessitent les intérêts de la Société. Le Conseil sera convoqué à n'importe quel moment sur convocation d'au moins un (1) gérant sous réserve que les gérants aient reçu une convocation préalable relative à ce Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et l'heure prévues pour le Conseil, à moins que tous les gérants n'acceptent une période plus courte, sauf en cas d'urgence, la nature et les circonstances de laquelle sera indiquée dans la convocation au Conseil.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un Gérant pourra se faire représenter à une réunion du Conseil en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre Gérant comme son mandataire, à condition toutefois qu'un Gérant A (respectivement un Gérant B) puisse uniquement donner une procuration à un autre Gérant A (respectivement un Gérant B) afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Toute convocation à un Conseil doit contenir, inter alia, a agenda détaillé identifiant les sujets à discuter lors du Conseil et doit être accompagnée par des copies des documents à discuter lors du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut valablement délibérer sur un quelconque sujet soumis à décision s'il n'a pas été suffisamment identifié et raisonnablement détaillés comme indiqué ci-dessus.

(vii) Chaque réunion du Conseil sera valablement tenue si la majorité de ses membres (y compris au moins un Gérant A et un Gérant B) sont présents ou représentés à ladite réunion du Conseil.

(viii) Les résolutions du Conseil sont adoptées à la majorité simple des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux conservés au siège social de la Société et signés par les gérants présents ou par le Président, si un président a été nommé.

(ix) Le Conseil décide sur l'un quelconque des sujets dans le cadre des pouvoirs lui conféré par les présents statuts ou par quelconque lois ou règlements sous réserve des matières réservées à l'approbation des associés. Chaque membre du Conseil dispose d'un (1) vote.

(x) Un gérant peut également participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par visio-conférence ou par tout moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire tel que précisé ci-dessus équivaudra à une participation en personne à ladite réunion et cette réunion sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

(xi) Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire, auquel cas le procès-verbal serait composé de un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun et par l'ensemble des gérants. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

8.5. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et un d'un Gérant B.

(ii) La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la signature individuelle de la personne à qui un pouvoir de signature spécifique aura été accordé par un Gérant A et un Gérant B agissant conjointement ou par le Conseil, mais uniquement dans les limites dudit pouvoir.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. - Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant au moins trente-cinq pourcent (35%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée sous forme de lettre recommandée à tous les associés au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée, ou toute autre durée plus longue requise par une quelconque réglementation, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée. La convocation à ladite assemblée contiendra un agenda identifiant de manière raisonnablement détaillés les matières à débattre lors de ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Toutes les décisions des assemblées ordinaires ou extraordinaires des associés requièrent l'unanimité des associés, sauf pour les décisions d'approbation des comptes qui requièrent un vote de confirmation de plus de cinquante (50) pourcent des votes.

(viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

13.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

13.2. Un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises peut toutefois être nommé à l'occasion par le Conseil ou par les Associés, le cas échéant, si cela s'avère nécessaire.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Le Conseil peut décider de verser des dividendes intérimaires.

VI. - Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. - Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures seront sous forme manuscrite. Les signatures des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement EUR 1.500.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: S.-N. ARFA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53457. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151004/543.

(120199482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Fun Displays S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 22A.

R.C.S. Luxembourg B 172.774.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre octobre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1 - Monsieur Pascal STASSART, représentant de commerce, né à Liège (Belgique) le 11 août 1967, demeurant à L-9631 Allerborn, Maison 22A,

2 - Monsieur Paul BROUWER, indépendant, né à Hilversum (Pays-Bas) le 13 février 1964, demeurant à Mons (Belgique), 34, rue des Dominicains,

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Fun Displays S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Wincrange.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la fabrication, la représentation et le courtage de tous papiers, cartons, emballages, substituts plastiques, métalliques et synthétiques de ces matières façonnés ou non, imprimés ou non, et de tous matériels pouvant être utilisés dans ces domaines et plus généralement de tous produits, sous-produits et dérivés de l'industrie de la papeterie et de l'imprimerie ou s'y rapportant.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers. La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre matière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garantie.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Pascal STASSART, susdit, cinquante parts	50
- Paul BROUWER, susdit, cinquante parts	50
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent euros (700.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-9631 Allerborn, Maison 22A,
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

* Monsieur Pascal STASSART, représentant de commerce, né à Liège (Belgique) le 11 août 1967, demeurant à L-9631 Allerborn, Maison 22A,

* Monsieur Paul BROUWER, indépendant, né à Hilversum (Pays-Bas) le 13 février 1964, demeurant à Mons (Belgique), 34, rue des Dominicains,

La société est engagée par la signature individuelle d'un des gérants. Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: STASSART, BROUWER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46595. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signe): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012150932/75.

(120199483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Preston Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.633,30.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.156.

In the year two thousand twelve, on the eighteenth day of October.

Before Me Francis KESSELER, notary public, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Preston LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey and having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL St. Peter Port, Channel Islands, Guernsey (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as Sole Shareholder of Preston Luxembourg 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.156, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 67 dated 13 January 2011 (page 3170) (the "Company") and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up by Maître Francis KESSELER dated 19 July 2012, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and three euros (EUR 103.-), in order to raise it from its current amount of fifty-four thousand five hundred and thirty euros and thirty cents (EUR 54,530.30) to fifty-four thousand six hundred and thirty-three euros and thirty cents (EUR 54,633.30), through the issuance of ten thousand three hundred (10,300) new class G shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares and to be issued fully paid up by way of a contribution in cash.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of ten thousand three hundred (10,300) new class G shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each for an amount of one hundred and three euros (EUR 103.-), and to fully pay up such New Shares by a contribution in cash, which is to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of one hundred and three euros (EUR 103.-) is now at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company amounts to fifty-four thousand six hundred and thirty-three euros and thirty cents (EUR 54,633.30) divided into (i) one hundred eight thousand nine hundred sixty one (108,961) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) thirty four thousand five hundred ninety four (34,594) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) ten thousand eighty seven (10,087) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) fifty two thousand two hundred five (52,205) class D shares (the "Class D Shares"), (v) forty five thousand three hundred twenty two (45,322) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) sixteen thousand five hundred ninety four (16,594) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) nine hundred and eighty thousand and seventy-six (980,076) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) fourteen thousand three hundred thirty seven (14,337) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) three million five hundred and fifty-six thousand three hundred and forty-one (3,556,341) class I shares (the "Class I Shares"), (x) two hundred thirty nine thousand three hundred forty two (239,342) class J shares (the "Class J Shares"), (xi) two (2) class M shares (the "Class M Shares"), (xii) seventy five thousand five hundred ninety seven (75,597) class N shares (the "Class N Shares") and (xiii) three hundred and twenty-nine thousand eight hundred and seventy-two (329,872) class O shares (the "Class O Shares"), each share with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01)."

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Preston LP, un limited partnership constitué sous les lois de Guernesey, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL St. Peter Port, les Îles Anglo-Normandes, Guernesey (l' "Associé Unique"),

en sa capacité d'Associé Unique de Preston Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.156, constituée par un acte rédigé par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial") numéro 67 en date du 13 janvier 2011 (page 3170) (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte rédigé par Maître Francis KESSELER en date du 19 juillet 2012, pas encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, par les présentes adopte les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de cent trois euros (EUR 103,-), afin de l'augmenter de son montant actuel de cinquante-quatre mille cinq cent trente euros et trente centimes (EUR 54.530,30) à cinquante-quatre mille six cent trente-trois euros et trente centimes (EUR 54.633,30), par l'émission de dix mille trois cent (10.300) nouvelles parts sociales de catégorie G, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et devant être entièrement libérées par apport en numéraire.

Souscription et paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à toutes les dix mille trois cent (10.300) nouvelles parts sociales de catégorie G, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, pour un montant de cent trois euros (EUR 103,-), et payer ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire, qui est alloué au capital social de la Société.

La somme de cent trois euros (EUR 103,-) se trouve désormais à la disposition de la Société.

Seconde résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui sera désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-quatre mille six cent trente-trois euros et trente centimes (EUR 54.633,30) représenté par (i) cent huit mille neuf cent soixante et une (108.961) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), (ii) trente quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (34.594) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), (iii) dix mille quatre-vingt-sept (10.087) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), (iv) cinquante-deux mille deux cent cinq (52.205) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), (v) quarante-cinq mille trois cent vingt-deux (45.322) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), (vi) seize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (16.594) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), (vii) neuf cent quatre-vingt mille soixante-seize (980.076) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), (viii) quatorze mille trois cent trente-sept (14.337) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), (ix) trois millions cinq cent cinquante-six mille trois cent quarante et une (3.556.341) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), (x) deux cent trente-neuf mille trois cent quarante-deux (239.342) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J"), (xi) deux (2) parts sociales de classe M (les "Parts Sociales de Classe M"), (xii) soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (75.597) parts sociales de classe N (les "Parts Sociales de Classe N"), et (xiii) trois cent vingt-neuf-mille huit cent soixante-douze (329.872) parts sociales de classe O (les "Parts Sociales de Classe O"), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, le jour mentionné en haut de ce document.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu' en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Le document a été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14004. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151167/130.

(120198989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.